

7-2004

Services du Procureur General aux Confreres et aux Provinces

Rolando DelaGoza C.M.

Follow this and additional works at: <https://via.library.depaul.edu/vincentiana>



Part of the [Catholic Studies Commons](#), [Comparative Methodologies and Theories Commons](#), [History of Christianity Commons](#), [Liturgy and Worship Commons](#), and the [Religious Thought, Theology and Philosophy of Religion Commons](#)

Recommended Citation

DelaGoza, Rolando C.M. (2004) "Services du Procureur General aux Confreres et aux Provinces," *Vincentiana*: Vol. 48: No. 4, Article 41.

Available at: <https://via.library.depaul.edu/vincentiana/vol48/iss4/41>

This Article is brought to you for free and open access by the Vincentian Journals and Publications at Digital Commons@DePaul. It has been accepted for inclusion in Vincentiana by an authorized editor of Digital Commons@DePaul. For more information, please contact digitalservices@depaul.edu.

Services du Procureur Général aux Confrères et aux Provinces

par Rolando DelaGoza, C.M.

Procureur Général

7.VII.2004

Introduction

Il y a plus de 6 ans, lorsque votre Procureur général est arrivé à Rome, il a pris en charge les travaux du Procureur général et de l'Archiviste qui étaient assumés par deux confrères, Père Modesto López d'Espagne et Père Tom Davitt d'Irlande. La première année a été laborieuse, solitaire, et provocatrice car il a fallu s'acclimater au nouvel environnement, apprendre trois langues, à l'âge de 58 ans, et décoder les mystères des ordinateurs et des technologies nouvelles. Avec la grâce de Dieu et le soutien constant du Père Général et des autres membres de la Curie, il a surmonté ces années difficiles et il a été capable de servir les Provinces, les Confrères et la Famille Vincentienne, maintes et maintes fois de différentes manières.

Comment un Procureur général sert-il les Provinces ?

1. Quand les Provinces écrivent au Supérieur Général demandant une prise en charge pour l'obtention d'un visa afin de venir à Rome, le Procureur général est appelé à servir. Dès que le Supérieur Général a écrit la lettre de prise en charge, il la transmet au Procureur général qui prend l'autocar pour le Vatican et fait la queue avec une douzaine d'autres Procureurs généraux et Sœurs pour un sceau de la Congrégation des Religieux, fait ensuite un saut jusqu'à la Secrétairerie d'État, fait à nouveau la queue pour un autre sceau. Puis, il rentre à la maison, après d'autres travaux, il remet la lettre authentifiée au Secrétariat qui l'envoie aux Provinces par fax ou email. Certains parmi vous ont expérimenté cette procédure d'obtention d'un visa pour venir ici à l'Assemblée Générale. Au cours de ces six dernières années, environ 72 prises en charge d'obtention d'un visa ont été approuvées par le Vatican pour vos Provinces.
2. Si une Province demande une dispense pour un Confrère, le Procureur général doit traiter tous les documents et les soumettre à la Congrégation du Culte Divin et de la Discipline des Sacre-

ments. Après avoir rassemblé toutes les pièces dans les Provinces, les Visiteurs les envoient au Supérieur Général, puis le Procureur général instruit les documents matériellement et intellectuellement. Il vérifie si le dossier des documents est complet, la véracité des renseignements et fait la présentation et résume les centaines de pages des documents en deux pages et rédige ses recommandations et décide de soumettre ou non le cas au Vatican. Parfois, pendant la procédure, il verse des larmes de chagrin en lisant le récit des confrères qui se détournent du droit chemin, certains parce qu'il les connaît personnellement et d'autres par leur nom. Il réfléchit sur les défis que les Formateurs et les Visiteurs ont à affronter au cours des années de formation et de vie communautaire. Et s'il manque des documents ou que les preuves ne sont pas assez probantes, des informations supplémentaires sont réclamées aux Provinces. Après réception des éléments manquants, il les étudie pour les soumettre au Vatican. Au cours des six dernières années 24 dispenses ont été accordées aux confrères de différentes Provinces.

3. Lorsqu'un membre de la Curie Générale a besoin d'un passeport, d'une carte (une sorte de carte d'identité), les lettres doivent être acheminées par le courrier diplomatique, pour des timbres et sceaux spéciaux à apposer sur les documents, c'est alors qu'intervient le Procureur général qui, pour ces formalités, doit se rendre à la Secrétairerie d'État du Vatican. Quelques-uns parmi vous ont été dans des postes de gouvernement dans vos pays mais vous pouvez être assurés qu'un poste de la Secrétairerie d'État du Vatican est vraiment quelque chose de très particulier. Il est localisé près des appartements du Pape qui bénéficie de ces mêmes équipements. Le Procureur général franchit le barrage d'une demi-douzaine de Gardes Suisses, puis il entre dans un ascenseur recouvert de boiseries qui l'amène jusqu'à une salle immense en moquette où il est prié d'attendre. Après quelques minutes il est introduit dans une autre salle encore plus grande avec de magnifiques peintures, des fresques au plafond, de larges tables et des fauteuils capitonnés. Originaire d'un pays du Tiers Monde situé dans l'Océan Pacifique, il regarde admiratif et émerveillé, savourant la finesse et la beauté des peintures : fleurs, anges, oiseaux et aussi lorsqu'un monseigneur à la large ceinture rouge vient poser une petite question pour une requête écrite. Chacun doit être prêt à donner l'information en italien mais parfois le français, l'anglais et l'espagnol sont admis. Après quelques minutes de questions-réponses, on lui fait comprendre que le temps est dépassé et qu'il doit revenir dans une semaine pour avoir sa réponse. La semaine écoulée, le Procureur repasse devant une demi-douzaine de Gardes Suisses qui le saluent militairement, retransverse les longs et beaux couloirs, rencontre un

autre Monseigneur qui lui donne la réponse à sa question et cette réponse est souvent positive. De temps à autre, il est heureux de rencontrer quelque Monseigneur qui l'identifie à Saint Vincent de Paul et commente la grandeur d'un saint comme lui.

C'est un sujet de grande satisfaction de noter que, contrairement à ce que pense la plupart des gens sur la bureaucratie du Vatican, la Secrétairerie d'État est un bureau moderne et relativement très efficace.

4. Quand une ou des Provinces souhaitent vendre ou acheter une propriété elles demandent l'approbation du Supérieur Général. Si cette transaction nécessite l'approbation du Saint-Siège, il demande alors au Procureur général de soumettre ces documents à la Congrégation des Instituts de la Vie Consacrée et des Sociétés de Vie Apostolique, pour faire court. Après examen des documents et vérification des pièces si elles sont au complet et en ordre, le Procureur général écrit une lettre au Cardinal Préfet et va dans son Service pour y remplir un formulaire et déposer le dossier. On lui demande de revenir chercher la réponse la semaine suivante. Comme il y a toujours une longue file de prêtres, de frères et de sœurs qui attendent, chacun apprend qu'il faut y aller très tôt le matin pour être dans les premiers de la file. Dans la salle d'attente, il est possible de bavarder avec les autres Procureurs généraux, ou de lire un livre ou attendre tranquillement son tour. La partie la plus agréable est lorsque la requête est bien menée jusqu'à son terme et que sa réponse peut être envoyée à temps, donnant alors la permission de vendre ou d'acheter une propriété pour que les Provinces puissent développer leurs projets. Au cours des six dernières années, 29 permissions de vente ou d'achat de propriétés ou trésors (richesses en millions d'euros) ont été accordées ; certaines avaient été requises par les Filles de la Charité.
5. Le retrait des billets pour les audiences papales est la forme de services la plus populaire et la plus appréciée des Confrères et des Provinces. Les membres Vincentiens, les Sœurs et amis sont toujours les bienvenus pour faire ces demandes à condition de les faire à temps, par exemple quelques semaines avant la date d'audience souhaitée. C'est relativement facile et agréable pour le Procureur général d'écrire non seulement une lettre au Préfet de la Maison Pontificale, mais aussi de bavarder avec un Frère irlandais qui s'occupe des billets. Beaucoup de personnes, confrères, amis et parents, venant pour la première fois à Rome, ont exprimé leur gratitude pour avoir pu assister à l'audience avec le Saint-Père qui est toujours un moment particulièrement impressionnant pour ne pas dire émouvant et unique dans sa vie. Durant ces six dernières années, le Procureur général a obtenu des centaines de billets pour l'audience papale.

6. Un service financier très pratique est l'obtention de la diminution ou de l'extinction complète des messes à célébrer dans quelques Provinces. Certaines de nos Provinces ont des contrats ou des legs de douzaines de messes qui courent depuis une centaine ou tant d'années qu'elles deviennent lourdes. L'inflation et l'évolution des temps ont mangé ou détruit les sources des Messes et par conséquent il y a un besoin d'ajustement et alors il est nécessaire de demander à la Congrégation pour le Clergé d'éteindre complètement ou de diminuer le nombre de messes devant être célébrées selon les modalités du legs. Le Procureur général est réquisitionné par le Supérieur Général pour instruire les documents de ces situations lorsque le cas est jugé raisonnable. Toutefois, cela s'applique davantage aux plus anciennes Provinces et il est bon d'avoir en mémoire que nous devons respecter les obligations prises par nos confrères plus âgés. Au cours de ces six années, nous avons négocié avec succès l'extinction de 5 contrats de Messes.
7. Comme nous le savons, saint Vincent avait une grande dévotion envers le Saint-Père et les Lazaristes et les Filles de la Charité ont conservé cette bonne tradition. Chaque année, du monde entier, nous parviennent plusieurs douzaines de demandes de bénédictions papales, non seulement de nos confrères ou sœurs mais aussi de leurs parents et amis. La bénédiction papale est un parchemin avec le portrait du Saint-Père, le texte de bénédiction pour un mariage, une occasion particulière, un jubilé de 50 ans de vocation, etc. est signée par un Évêque qui en a la charge. Selon ce que chacun souhaite dépenser, le beau parchemin est de taille différente. Le parchemin est quelque chose de beau, avec une jolie calligraphie, bordé par plusieurs dessins des principales basiliques, colorié par des dessins décoratifs et gravés avec le texte de la bénédiction demandée par la personne concernée. Cependant le texte peut-être écrit dans la plupart des principales langues, l'espagnol et l'anglais sont les langues prédominantes. Il est très agréable de jeter un regard sur l'artiste qui pratique avec adresse une calligraphie ancienne, à l'époque d'ordinateurs et des dessins à l'ordinateur. Au cours des ces six ans, nous avons demandé plus d'une centaine de ces bénédictions papales qui donnent tant de joie à nos confrères, sœurs, membres de la Famille Vincentienne et amis.
8. Lorsque l'un de vous ou un autre Confrère est appelé à une dignité épiscopale, le Procureur Général est l'un des membres qui est consulté pour donner son avis. Je pense que certains d'entre vous ont été ces « documents sub secreto » et il vaut mieux ne pas en parler. Il suffit de dire que ce domaine fait partie d'un des contacts que nous avons avec la Congrégation pour les Évêques qui traite la nomination des évêques du monde

entier. Actuellement nous avons 29 évêques, y compris un cardinal, répandus dans le monde.

9. Dans de rares occasions, le Visiteur et son Conseil souhaitent honorer une personne avec une distinction « Pro Ecclesia et Pontifice ». Cela fait aussi partie des services du Procureur qui a la charge d'étudier les documents requis et de les soumettre au Vatican. Il est bon de noter qu'il faudrait que la Congrégation soit plus agressive à recommander quelques récompenses et honorer les amis méritoires de la Communauté.
10. Comme des centaines de Lazaristes et encore davantage de Filles de la Charité qui travaillent dans les écoles, il est très naturel que le Procureur Général ait à faire avec la Congrégation pour l'Éducation. Ce n'est pas très difficile à y parvenir car il y a deux étages au-dessus de la Congrégation pour les Religieux qui est le lieu de la majeure partie de nos travaux. Quelques confrères obtiennent leur diplôme à Rome mais avant de rentrer chez eux, ils doivent préparer tous les documents. Il peut être demandé au Procureur général de préparer ces documents. Cela entraîne de nombreuses appositions de sceaux et de timbres authentifiant que le confrère a réellement terminé ses études à l'Université Grégorienne ou à l'Université Angelicum. Au cours des six dernières années, le Procureur a élaboré trois documents avec la Congrégation de l'Éducation.
11. Parfois, les Provinces ou les confrères ont besoin, ou veulent acheter des livres ou périodiques à la librairie Vaticane. S'ils n'ont pas d'étudiant à Rome, ils sollicitent la Curie pour leur trouver ces livres et ces périodiques. Pour diverses raisons, leurs requêtes parviennent au Procureur général qui sait où trouver les libraires et les publications Vaticanes. Le bureau des Éditions Vaticanes est à l'intérieur de la Cité et dans un espace gardé. C'est pourquoi un prêtre ordinaire doit avoir une permission pour entrer, alors que le Procureur général a une « Carte d'Identité spéciale » qu'il présente aux Gardes Suisses. Ces derniers, après vérification, le saluent et l'invitent à entrer dans la Cité. L'office des Éditions a une salle d'attente agréable avec de nombreuses publications comme : "Acta Apostolicae Sedis" ; "Seminarium", etc. Là, on doit sonner une cloche ou appuyer sur une sonnette et alors, une Sœur ou un Laïc sort d'une des petites salles attenantes et demande « que voulez-vous ? ». Si c'est une réservation d'un périodique, elle (ou il) présente un formulaire de réservation à compléter. Si ce périodique est à envoyer, elle inscrit l'adresse pour l'envoi. Il est bon d'envoyer le reçu d'une précédente réservation et l'adresse pour accélérer et veiller au processus de l'envoi. D'autres fois, quelques confrères ou leurs parents et amis souhaitent des photos de l'audience du Saint-Père ou d'une canonisation ; le Procureur général avec plaisir,

ajoute ces services tout au long de son chemin, près de la pharmacie. Au long de ces six années, quelques douzaines de réservations et photos ont été retirées pour les Confrères ou Provinces.

12. Pendant ces six années écoulées, les Visiteurs ont été invités à suivre des programmes de formation, ici à Rome. Certains d'entre vous en ont bénéficié. Bien que l'office du Procureur général soit très petit, il a quinze minutes pour vous partager ce qu'il fait en coopération avec les autres grands offices de la Curie Générale. Cependant, le Procureur saisit cette occasion pour vous informer de sa manière de guider les Visiteurs et les Visitatrices dans leurs démarches auprès des Services du Vatican. Il se réunit avec les Prêtres du Collège Éthiopien et du Collège Philippin à Rome. Il aime ces rencontres qui lui rappellent le temps où il était Directeur Spirituel du Séminaire, professeur du Grand Séminaire et Visiteur. Récemment, ils l'ont invité à donner une conférence sur la prêtrise en préparation à Pâques. Comme il est du Tiers Monde, il est zélé et actif pour vérifier et réviser les thèses des confrères du Leoniano et être présent lors de la défense de ces dernières à La Gregoriana, Angelicum, Salesianum, etc.
13. Comme la Curie Générale est le centre de communications de la Congrégation de la Mission, le Procureur est engagé dans le travail de communications : il est le représentant de la Congrégation à Multimédia International (une organisation de Mass Médias), membre de la Commission de rédaction de Vincentiana, traducteur et écrivain de Vincentiana et Nuntia. De plus, il surfe sur l'Internet plusieurs fois par jour pour voir les nouvelles et informations qui peuvent être bénéfiques pour la Curie et les Provinces. Nous avons besoin des communications "juste à temps" non seulement pour nous mais pour informer et encourager la créativité des confrères dans les Provinces.
14. Les joies du Procureur général au service des Visiteurs et des confrères sont très nombreuses, mais permettez-moi d'en souligner quelques-unes. Peut-être, quand vous entendez que le Procureur général doit utiliser le métro, le bus, et faire la queue trois fois par semaine, vous êtes un peu désolés mais il aime prendre le métro et le bus car il peut sentir battre le pouls de la ville et par-là un peu celui du monde. Dans le métro et bus romains, il y a des hommes et femmes de toutes races : blancs, noirs, jaunes, bruns, qui se côtoient paisiblement et harmonieusement. Ces personnes discutent dans leur langue et partagent leurs problèmes quotidiens, de solitude, de séparation des êtres aimés, de leur patrie, de leurs recherches pour pouvoir nourrir leurs enfants ici ou dans leurs pays, de leurs difficultés avec leurs employeurs qui les exploitent, leur inculturation en Italie etc. Ils sont les pauvres d'aujourd'hui et ne sont guère différents des esclaves

d'Afrique du Nord pour lesquels saint Vincent a racheté la liberté. Ils ne sont pas captifs de leurs corsaires mais de leurs besoins financiers. Comme le Procureur général vient d'un pays en voie de développement, ils se sentent proches et en sympathie, même si ce n'est que durant le trajet du métro ou du bus. C'est aussi une joie de servir les Visiteurs du monde entier. Quand le Procureur général reçoit une communication de l'un d'entre vous, Visiteurs ou confrères d'une province lointaine, il aime rappeler les petites choses qu'il sait sur la culture, la beauté et géographie de vos pays. Une lettre peut arriver du pays ayant la plus haute pyramide du monde, d'un pays avec l'océan le plus profond, d'un pays produisant le meilleur vin, d'un pays avec 15 000 îles, d'un pays ayant des milliers d'années de civilisation. Et cela le fait rêver ou excite sa recherche des beautés du monde. Il reçoit beaucoup de mercis de votre part, bien qu'il ne fasse seulement qu'un petit travail pour collaborer avec vous, au service des pauvres.

Conclusion

Comme vous pouvez le constater le service du Procureur général est un lien entre l'Église Universelle et la Congrégation de la Mission. Grâce au soutien complaisant et enthousiaste du P. Maloney et de son Conseil, dans les six dernières années plus de 1 000 lettres ont été écrites, y compris 74 lettres aux Cardinaux des Congrégations du Saint-Siège ; 24 dispenses de Confrères ont été accordées ; 72 recommandations pour visa ont été approuvées ; plus de 100 bénédictions papales ont été réalisées ; de nombreux rescrits ont été accordés aux Provinces et aux confrères. Alors que nous cheminons dans ce 21^{ème} siècle, avec la menace d'une mondialisation envahissante et les guerres de civilisation, ce petit bureau du Procureur Général essaye de donner le meilleur de lui-même pour revitaliser, redonner de la vigueur, rénover la Congrégation, pour faciliter les petites choses que font la différence dans la formation, la vie communautaire et le service des pauvres. Ensemble, rappelons-nous les paroles de saint Vincent que persévérance, constance et fidélité sont importantes ; il disait : « *La grâce de la persévérance est la plus importante de toutes ; c'est elle qui couronne toutes les autres grâces* ». En d'autres occasions, il note qu'un travail ou une entreprise doit être fait pour nous-mêmes ou pour les autres : « *Quand on a reconnu qu'une entreprise doit procurer la gloire de Dieu, et qu'elle est conforme à sa volonté, on ne doit épargner ni peines ni dépenses pour la porter à sa perfection, soit par ses soins, soit par ceux des autres* » (Maximes Spirituelles de Saint Vincent de Paul, 4 décembre). Merci beaucoup et que Dieu nous bénisse !